



Compte rendu Formation Spécialisée du mercredi 1er mars 2023

Secrétaire adjoint : CGT

Mme Teyssier d'Orfeuil a souligné la présence des Assistants de Prévention (AP), du Dr Caron Médecin de Prévention, de l'assistante sociale et de M. Wintrebert, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail.

Après la lecture de la déclaration liminaire et avant l'étude de l'ordre du jour, les élus CGT ont demandé la modification de l'ordre du jour en examinant prioritairement certains points au cas où l'ordre du jour ne pourrait être traité intégralement à l'issue de la demi-journée.

Les Assistants de prévention ont pointé également 2 sujets qui devaient absolument être traités : le catalogue de formation et le budget.

Nous avons rappelé dans la déclaration liminaire, la nécessité d'avoir un temps de réunion adapté à l'ordre du jour en journées pleines et consécutives, l'absence de réunion le mercredi pour respecter le temps partiel des élus, le terme des réunions fixés à 17h.

La réunion s'étant terminée à 18h15, suite aux efforts effectués par les élus, nous avons mentionné que cette situation devait être exceptionnelle et ne devait donc pas se reproduire.

1°) - Modalités de fonctionnement provisoires de la formation spécialisée.

M. Wintrebert a présenté les nouvelles modalités de fonctionnement en précisant qu'il n'y avait pas beaucoup de différences avec les règles du CHSCT selon le décret. L'évolution la plus importante est que la FS est directionnelle alors que le CHSCT était pluri-directionnels (Dircofi, Insee, Drfip59 et Douanes)

Il n'y a plus de secrétaire animateur comme au CHSCT mais des animateurs : la responsable de la division immobilier sera animatrice pour la DRFIP et aura 2 rôles essentiels en matière de formation et de l'exécution du budget.

Le montant du budget alloué est également le même et correspond à 127 € par agent. Les droits de visite et d'enquête subsistent également.

En ce qui concerne le règlement intérieur, il doit être compatible avec le règlement intérieur de la DGAFP après son passage devant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat. Il devrait être présenté dans un mois.

La CGT a regretté le retard pris dans la mise en place des Instances de représentation du personnel par la DGFIP. Cela a pour conséquence qu'il a fallu solliciter ardemment une réunion FS, 3 mois après le dernier CHSCT, sans règlement intérieur et avec un retard important dans le traitement des sujets de la FS.

2°) Gestion du Budget.

Crédits SSCT	Crédits formations
255 791,00 €	47 811,00 €

Le budget total de la formation spécialisée est de 303 602 € pour 2023 (127 € par agent sur 2627 agents à la DRFIP59) se décomposant en 255791 € pour les crédits SSCT (Santé Sécurité Conditions Travail) et 47811 € pour les crédits formations.

Le GT budget se tiendra en avril et il y aura 3 GT de suivi du budget.

Sur les crédits SSCT, il est demandé l'ouverture d'enveloppes avant ce GT pour assurer la fluidité du fonctionnement à savoir une enveloppe de 40000€ pour commander le matériel préconisé par la médecine de prévention (fauteuils ergonomiques, souris, tapis de souris...) et une enveloppe de 10000€ "ergonomie" pour les commandes de matériel suite aux visites ergonomiques des AP.

Les AP souhaiteraient également disposer d'une enveloppe de 1000€ pour les interventions sur sites au titre des formations organisées (convivialité) : le suivi serait fait sur un tableau dédié.

Ces enveloppes seront ajustées en cours d'année et un bilan sera fait en fin d'année.

Le stock de précaution constitué pour les fauteuils ergonomiques s'épuise et il est nécessaire de le reconstituer.

En ce qui concerne les commandes de sacs à dos pour ordinateurs portables dans le cadre du télétravail, la commande totale avait été validée en 2022 pour un montant total de 53368€, le budget 2022 n'étant pas suffisant, et l'instance ayant changé, il est demandé aux élus de la FS de valider la commande de 891 sacs en dos sur le budget 2023 pour un montant de 26659,08 €

La CGT réitère la réserve émise en 2022 : cet achat aurait dû être fait sur le budget de fonctionnement de la direction et non sur le budget du CHSCT mais émet un vote favorable pour les enveloppes et pour la facture des sacs à dos.

Il est fait remarquer que si les élus n'avaient pas insisté pour que la FS se réunisse aujourd'hui en formation plénière, ce point n'aurait pu être voté en réunion informelle.

3°) Catalogue de Formation.

Il correspond à celui du CHSCT de l'année dernière et quelques formations ont été rajoutées : une formation courte "aux gestes qui sauvent", une formation qui avait été suivie par les collègues lillois sur la manipulation des extincteurs et la mise en circulation de l'évacuation : cette mise en situation avait démontré combien la propagation du feu pouvait être rapide.(formation d'une demi-journée)

Mise en place également d'une formation sous la forme d'un groupe d'échanges sur la gestion des situations relationnelles difficiles au niveau de l'accueil.

Les formations intéressants les douaniers ont été ôtées du catalogue.

Pour le moment, l'application Semaphor ne permet pas d'intégrer les formations CHSCT mais par la suite, elles pourront être intégrées.

Si le catalogue est voté, chaque agent sera destinataire d'un message avec le catalogue.

La formation avec le médecin de prévention sur les addictions est rajoutée dans le catalogue. (il n'y avait pas d'inscription à la DRFIP59)

La CGT a demandé que les formations soient décentralisées : pour la direction, il faut des candidatures pour décentraliser la formation alors que nous objectons que les collègues s'autocensurent car les formations sont centralisées sur Lille.

Rappel : l'absentéisme a représenté un coût de 4900 € en 2022.

Il est nécessaire de réitérer les messages tout au long de l'année lors des nouvelles affectations.

La formation GQS (Gestes qui sauvent) ne se substitue pas à PSC1 (Prévention et secours civiques niveau 1) : c'est une formation qui vise à connaître les principaux gestes, c'est une initiation, elle dure 2h et a été mise en place pour former le plus possible en un temps limité mais elle ne se substitue pas à la formation PSC1 de 7 heures qui est reconnue partout.

Les formations qui ont été retirées du catalogue visaient les douaniers (ex gestes et techniques pour le déchargement) ; une formation a été faite sur les gestes et postures pour les agents Serco.

Une formation est prévue d'ergonomie sur les postes de travail avec un ostéopathe, les vidéos sont en cours de livraison + une vidéo sur le réglage des fauteuils.

Vote pour sur le catalogue.

4°) Présentation du programme DUERP avec rétro-planning

Bilan de la campagne précédente

Pour la nouvelle campagne : réunion dans les services avec l'application duerp pap.

Retard de 3 semaines pour la mise à jour des référentiels.

Lancement prévu de la note aux chefs de service semaine 10.

Les réunions se dérouleront jusque fin mars début avril.

Formation spécialisée aura lieu en juillet sur le Duerp.

Une visio sera faite aux chefs de service pour les aider à organiser les réunions et réaliser les transcriptions nécessaires.

La CGT a demandé s'il était prévu cette année l'envoi de l'annexe 2 (questionnaire recueil/risques), il est censé être rempli par les agents collectivement et pas par les chefs de services.

La direction nous répond que ce document n'a pas été jugé intéressant par RH2C mais il sera envoyé à notre demande.

La CGT a également souligné que dans beaucoup de services encore, les réunions ne se tenaient pas.

La direction indique que lors des GT sur les remontées du Duerp, chaque OS sera limitée à 1 représentant et 1 expert.

La CGT a fait remarquer que la représentativité n'était pas respectée.

Une communication sera faite aux agents lors du lancement de la campagne Duerp.

Il a été demandé que la FS soit réunie en juin pour le Duerp : la réunion sur le PAP aura lieu fin juin au plus tard.

La CGT insiste également pour les actions mises en oeuvre dans le cadre du Duerp soient portées à la connaissance des agents.

5°) Point travaux Avesnes sur Helpe. Présentation du rapport de visite.

Compte rendu de la visite sur le site sur demande des organisations syndicales le 17 février 2023.

Les travaux ont débuté au début de l'année 2021 et le retard est estimé à 1 an ; après la première phase, les agents ont été regroupés dans une aile du bâtiment dans des locaux mis à neuf et ils s'installeront en cible dans l'aile droite au 1er étage et RDC.

Après avoir été interrompus de longs mois, les travaux ont repris en janvier 2023 et entraînent des nuisances importantes (bruits, fuites d'eau, coupures d'eau, obligation de se rendre au tribunal en l'absence de WC...) Le problème du déport des lieux avait été préconisé en décembre 2022 par le CHSCT et repoussé par la DRFIP.

Un accident s'est produit début février, qui aurait pu être lourd de conséquence : un tuyau en fonte ayant été coupé au 1er étage s'est détaché du mur à la caisse tombant près de la caissière.

Nous avons dénoncé encore une fois les travaux sur sites occupés et la mise en danger des agents de la DRFIP.

La DRFIP se défend en relatant un échange qui a eu lieu avec la sous préfecture au début du chantier pour savoir s'il fallait ou non quitter le site.

Lors d'une réunion informelle le 6 février sur les travaux immobiliers, le directeur apprenait aux organisations syndicales que le site devait être fermé du 28 mai au 31 Août. Le départ des agents n'était pas possible, la location d'un Algéco d'abord envisagée avait été annulée, il était proposé aux agents de télétravailler ou d'être en autorisation d'absence pendant cette période.

Lors de la visite des membres de la FS, la majorité des collègues s'est déclarée hostile au télétravail pendant cette période, d'autant que les demandes de télétravail ont été limitées à 1 jour par agent au SIP et ne doit donc pas être la variable d'ajustement. De plus des missions ne sont pas télétravaillables. Ils ont proposé des locaux disponibles sur Avesnes dans l'attente de la fin des travaux prévue au 1er septembre. Ils ont joint également une pétition en faveur de l'agent Berkani dont l'emploi sur le site était menacé.

Pour la DRFIP, le projet a été repris en main par la préfecture : il y aura désormais des groupes de travail et des réunions de chantiers auxquels la DRFIP participera.

Un calendrier prévisionnel des travaux est mis en place et l'avis des travaux sera publié sur Ulysse pour avertir les agents des nuisances.

Impératif en terme de crédits alloués : il faut que les travaux soient payés pour la fin de l'année.

Sur l'accident, le coordinateur de la sécurité a jugé qu'il n'y avait pas de danger.

Juste avant la réunion de la FS, un message était envoyé par le directeur aux OS et aux agents les informant que des locaux étaient trouvés pour la période : ancienne chambre des métiers, local d'environ 130m2 (2 grandes salles et petits bureaux) qui satisferait les conditions de sécurité requises.

Le directeur assure également la pérennité du contrat de la collègue Berkani dans la maison d'Etat d'Avesnes.

Le site est fermé la semaine 9 et la semaine 10 au public pour les travaux réalisés en façade (entrée percée) et les agents peuvent bénéficier du TT.

La CGT a demandé la visite des locaux où seront relogés les agents : le bail actuel arrête fin mars.

6°) Fiches de signalement/accidents de travail et RSST

La CGT a demandé l'envoi au fil de l'eau des fiches de signalement aux élus ainsi que dans les documents des réunions avec un tableau de synthèse.

Nous avons insisté sur la nécessité de reprendre un vigile sur Douai dans la mesure où 3 fiches de signalement pour menaces et injures ont été rédigées depuis qu'il a été supprimé.

Nous avons demandé des explications sur l'article 40 utilisé dans certains cas de fiches de signalement lors d'agressions (l'article 40 du code de procédure pénale impose l'obligation, « pour toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire, dans l'exercice de leurs fonctions », de signaler des crimes ou délits dont il a connaissance). La direction indique qu'il faut obligatoirement une plainte déposée par l'agent mais le procureur est souverain sur la décision de poursuivre ou non.

Nous souhaitons également une synthèse du suivi des articles 40 et des décisions prises par le procureur.

Quel est le dispositif mis en place pour un agent victime d'une agression ?

Le secrétariat général s'est doté d'une convention d'action, un soutien lui est accordé.

Action en cours avec les AP sur les initiatives qui se mettent en place : échange avec les agents chargés de l'accueil sur les sites de Roubaix et Tourcoing et expérimentation sur Douai.

Nous suggérons que soient apposées dans les accueils des affiches rappelant aux usagers la courtoisie et le respect des agents et avertissement de l'enregistrement des appels téléphoniques.

Concernant un accident du travail au SGC de Caudry : chute à cause d'un escalier verglacé, le sel a été fourni et les agents devront saler l'escalier en cas de verglas.

Ambiance thermique à Armentières : la pompe à chaleur a été arrêtée la nuit car elle faisait trop de bruit et les voisins se plaignaient. Actuellement elle n'est rallumée qu'au matin et un coffrage va être fait par le bailleur pour éviter le bruit.

Sur Armentières, nous signalons à nouveau le sous dimensionnement de l'accueil.

Pour le parking de Cambrai : revoir avec la mairie pour refaire le sol reboucher les trous. Il y a des servitudes voir avec l'acte de propriété.

Problème de nettoyage à Tourcoing

Problème à CHU Lille : plomberie des toilettes ; solution : supprimer un urinoir. Le nombre par rapport aux nombres d'agents semble suffisant au regard des normes pour l'ISST.

7°) Questions diverses

- Concernant les ascenseurs à Valenciennes :

Le vendredi 16 décembre 2022 de 17h à 19h : deux agents Berkani ont été coincés dans l'ascenseur entre 2 étages : impossibilité de contacter la sécurité, portables coupés. La responsable du bâtiment a alerté la société Otis : le salarié d'astreinte était à Arras et ne s'est pas déplacé. Les collègues ont été délivrés à 19h par les pompiers.

Quelques jours plus tard, la réparation a été faite mais cela n'a pas empêché que le même problème se renouvelle en janvier cette fois avec 2 collègues du SIP.

Une lettre a été faite à la société Otis afin qu'elle soit plus attentive et réactive à la maintenance des ascenseurs.

- Nous avons demandé à la direction de s'assurer auprès de la DG de la pérennité du cumulatif entre le forfait mobilité durable et la prise en charge des frais domicile travail.

- La CGT a demandé à visiter tous les CFP où des vérificateurs, des collègues de PCE ou PCRFP sont amenés à recevoir les contribuables vérifiés. Il faut que les locaux répondent aux conditions de sécurité. Pour la CGT, dans certains CFP, les conditions d'accueil ne répondent pas aux normes de sécurité, par exemple à Douai (pièce dédiée aux vérificateurs avec fenêtre sur le parking, sans chemin de fuite).

La direction répond qu'il y a des normes à respecter en lien avec le DDS (délégué département à la sécurité). Avec le temps et des aménagements locaux, ces normes ne sont peut être plus respectées.

Pour organiser les visites, il faut faire remonter la liste des sites aux AP qui rechercheront une date.

1ère visite à Douai le 28 mars à la demande de la CGT.

- Suivi des visites médicales.

Les visites ont repris depuis l'année dernière mais si il y a eu un loupé, on repart sur le délai de 5 ans.

- Suivi au niveau des travaux Dunkerque CH : mars pour le changement des huisseries.
- Demande de présentation des applications Iquit et Esteve en FS : à la prochaine réunion le 23 mars 2023.
- Déménagement nouvelle cité administrative : après la campagne 2024. Réunion avec la préfecture et les OS : d'ici la fin de mois de juin le calendrier des déménagements sera donné.
- Suivi du travaux des ascenseurs de Kennedy : information aux OS avec une nouvelle phase des travaux ascenseurs et 1er étage et info dans l'intranet.

Suivi des travaux de Valenciennes : les financements ont été reçus et les travaux vont reprendre.

Nous avons demandé plusieurs visites de sites : SNQ, DAJ, SIE GLE, SIE Cambrai.

- travaux bornes d'accueil de Dunkerque : financement obtenu appui ergonomiste du ministère calendrier de travaux à établir

Travaux SGC Douai : les travaux doivent débuter en mars

SDIF: dénonciation des conditions de travail avec du sous-effectif et un logiciel SURF qui fonctionne mal

Fin de la FS : 18h20

Les élus CGT

Philippe Cabre - Thomas Remmery - Christine Busin - Pascal Brodowski - David Tourbier - Pierre-Jean Berthoumieu - Romain Jourdain - Vincent Lorthioit.

Expert : Annick Phellion